



COMMUNIQUE DE PRESSE

CFDT – UGICT – CGT – FO – CFE-CGC – CFTC

ORGANISATIONS SYNDICALES MARITIMES – CRISE COVID19 – 23 MARS 2020

Le secteur maritime se voit particulièrement impacté par l'extension mondiale et inexorable de la pandémie COVID-19. Dans ce contexte exceptionnel, les configurations propres des flux du transport maritime ont un impact grave pour les équipages. Aussi, nos organisations syndicales apportent tout leur soutien à ces femmes et hommes embarqués qui n'ont pour la plupart aucune perspective d'un retour auprès de leurs proches et se retrouvent aussi dans la crainte d'un isolement sanitaire en cas de difficultés médicales à bord quelles qu'elles soient.

Nos premières attentes portent donc tout naturellement vers l'écoute impérative que l'Etat Français doit apporter à chacun de ses navigants. Nous demandons en conséquence :

- La mise en place d'un numéro dédié pour proposer à la fois l'assistance psychologique qui va être de plus en plus demandée dans les prochaines semaines et l'étude sans délai des demandes d'assistance et rapatriement.
- Le déclenchement de tous les moyens possibles de l'Etat en suivi des demandes, même individuelles, sans limite de coût, afin d'apporter des solutions rapides à toute situation de détresse.
- De veiller à ce qu'aucune pression ne soit mise par les armateurs sur les navigants qui demanderaient cette assistance.

Les prochaines semaines pourraient être celles de l'arrêt de nombre d'activités maritimes tant l'organisation des escales s'avèrent complexes mais aussi parfois dangereuses pour les équipages. Nous sommes particulièrement inquiets de l'évolution de la situation en Afrique où le virus n'est qu'au début d'une propagation qui s'annonce redoutable, avec une forte présence de navigants français pour l'activité offshore et pour la pêche océanique. Des droits de retraits légitimes et demandes de rapatriement risquent d'être déclenchés très prochainement.

L'intersyndicale demande donc à l'Etat :

- D'établir la liste des activités maritimes essentielles à la Nation pour prioriser tous les efforts de relèves sur les navires concernés.
- D'organiser, pour cas de force majeure, les mises à l'arrêt des navires non essentiels à la Nation, en régime de garde minimale, dans les ports dont l'Etat aura identifié la capacité à organiser du mieux possible les rapatriements et relèves des personnels nécessaires.
- D'établir des plans de continuation portuaires pour concentrer les services de remorquage sur les missions de sécurité et manœuvres prioritaires, dans la perspective probable d'effectifs réduits.

- De mettre en place des centres de dépistage COVID19 avec le service de santé des gens de mer avant embarquement pour limiter le risque de contamination à bord par des porteurs peu ou pas symptomatiques.
- De faciliter l'accès au dépistage de tout marin, à bord ou en congés, ayant des symptômes et de maintenir le principe de dépistage des « cas contacts » à bord comme pratiqué en niveau 2.
- D'interdire, et de faire cesser, la mise en place de quarantaines non réglementaires en chambres d'hôtel avant embarquement dans un port français sur seule initiative de l'employeur.
- De mettre en place des directives concernant les procédures COVID19 à bord et non des recommandations.
- Imposer aux armateurs de soumettre leurs projets de réorganisation, aux élus des CSE mais aussi aux instances médicales maritimes et aux DIRECCTE en charge, afin d'en valider la conformité et l'efficacité.

Autres que les belles communications de soutien sur les réseaux sociaux des ministres en charge, nos organisations attendent surtout des actes en cohérence avec leurs paroles. Le Gouvernement a garanti aux Français la sécurité des approvisionnements durant cette crise sanitaire.

Nous interpellons l'opinion publique sur le maillon essentiel qu'est le transport maritime et donc l'importance de tout mettre en œuvre pour ne pas le voir s'arrêter dans les prochaines semaines par manque de main d'œuvre qualifiée et disponible. Les situations remontées par l'ensemble de nos délégués nous inquiètent chaque jour un peu plus.

La mise en place de moyens sanitaires et logistiques dédiés aux navigants devient plus que jamais impérative dans cette crise qualifiée de « guerre contre un ennemi invisible » par le Président de la République.

UFM CFDT : Thierry LE GUEVEL

FOMM - UGICT : Jean-Philippe CHATEIL

CGT : Pierrick SAMSON

FO : Etienne CASTILLO

CFE-CGC MARINE : Pierre MAUPOINT de VANDEUL

CFTC : Marc PREBOT